



# MARDI du RNMH

## 7 février 2023



Un MARDI en pleines vacances, peu de monde. : Joseph, Marie-Claude, Delphine, Anne Marie puis Marion viennent échanger.

Aujourd'hui, le code du travail, les relations avec son employeur sont abordées. En effet Anne Marie, référente, a demandé à sa cheffe si une réunion pédagogique pouvait se passer en visio car celle-ci ne peut pas physiquement supporter un déplacement en voiture (2h de trajet pour 1h1/2 de réunion). Sa cheffe a refusé car elle a eu précédemment des problèmes avec les réunions en visio. Plusieurs questions :

est-ce qu'une réunion pédagogique est obligatoire ?

peut-on refuser une visio ?

peut-on invoquer des difficultés de déplacement pour ne pas se rendre à une réunion ?

Joseph a répondu que la réunion était obligatoire dans la mesure où elle est comptabilisée dans son temps de travail et qu'il est impossible d'avoir des aménagements suivant un handicap sans avoir la RQTH (reconnaissance du coefficient de taux d'invalidité). Si l'on n'est pas dans ce cas là, l'absence est validée. Si l'on est dans l'impossibilité de se rendre à la réunion, il vaut mieux avoir un certificat médical indiquant que la personne est dans l'impossibilité de se déplacer.

En résumé, si l'on a un problème de déplacement il faut voir en premier lieu la médecine du travail qui délivrera ou non un taux d'invalidité. Même si le taux est faible et ne donne aucun droit à une allocation, il reconnaît à l'employé un statut d'handicapé ce qui l'autorise à avoir des aménagements pour faire correctement son travail malgré son handicap et, un petit conseil, les échanges entre la direction et l'employé doivent toujours être des écrits qui, seuls, peuvent être considérés en cas de litige.

La conversation court sur les prochaines RENCONTRES NATIONALES du RNMH qui auront lieu à Mâcon (35.000 habitants) dans la communauté d'agglomération MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération, 70 000 habitants). Attention, c'est une petite ville sans aucun transport en commun après 20h (voir TREMA), peu d'hébergements à proximité du conservatoire avec 2 gares : « Mâcon Loché TGV » à 7km de Mâcon sinon Paris-Mâcon c'est 1h35 puis voir les horaires de bus - lien ci-dessous- pour rejoindre la gare SNCF de Mâcon ville (environ 10 min)



<https://www.trema-bus.fr/wp-content/uploads/2018/08/TreMA-ligne-E.pdf>

Delphine regrette beaucoup mais ne pourra pas venir aux Rencontres car elle travaille et il lui est impossible de demander un report de cours car elle en fait déjà beaucoup dans le cadre de son travail sous le statut d'auto-entrepreneur.

Et finalement on aborde les Salons AUTONOMIC qui est le salon du Médico-social où l'on peut retrouver tous les professionnels qui s'occupent des personnes en situation de handicap – cuisine, voitures adaptées, différentes associations des personnes en situation de handicap, visuel, auditif, mental... les institutionnels, la SNCF, les spectacles, la danse inclusive... Le RNMH y est présent et en général il y fait une animation proposée par un de ses adhérents locaux et une conférence où il peut présenter les travaux du RNMH. Les deux prochains seront les 22/23 mars à Bordeaux et les 6-7-8 juin 2023 à Paris.

Bien d'autres sujets ont été abordés.

Il est impossible de tout évoquer dans un billet d'humeur.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à participer.

## Rendez-vous le 14 février 2023

### pour la suite des aventures des Mardis du

Pour vous inscrire et recevoir les codes de la visio #Zoom correspondante [cliquer ici](#)

